INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie

A une séance spéciale du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie tenue par appel conférence due au Covid-19 , à **10:30** h, ce mardi le dix-huitième jour du mois d'août deux mille vingt, à laquelle sont présents Messieurs, Madame,

-Normand Dyotte, Maire - Ville de Candiac

-Christian Ouellette, Maire - Ville de Delson

-Jocelyne Bates, Mairesse - Ville de Sainte-Catherine

formant le Quorum sous la présidence de M. Donat Serres, Maire de la Ville de La Prairie.

MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT.

Bonjour et bienvenue à cette séance de la Régie d'assainissement des eaux du Bassin de La Prairie.

Exceptionnellement, la Régie tient cette séance du 18 août 2020 à huis clos tel que recommandé par l'arrêté ministériel qui stipule, QUE toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

Lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

Les membres de la Régie participent à la séance par audioconférence par mesure de précaution et afin de respecter les consignes de distanciation physique.

Je prendrai quelques instants afin de confirmer la présence des participants:

M. Normand Dyotte, maire de Candiac
M. Christian Ouellette, maire de Delson
Mme. Jocelyne Bates, mairesse de Sainte-Catherine
M. Jean-Claude Boyer, maire - Ville de Saint-Constant étant absent.
M. Gilbert Samson, directeur général de la Régie

Afin de préserver la période de questions du public, les citoyens pouvaient faire parvenir leurs questions par courrier ou par courriel au plus tard à 16 h la veille de la séance, soit lundi le 17 août. Un avis public a été émis 15 jours avant la séance, avisant les citoyens de la procédure à suivre.

20-08-48 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Normand Dyotte et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie adopte l'ordre du jour tel que présenté.

1.- Approbation de l'ordre du jour.
2.- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2020.
3.- Approbation des comptes à payer.
4.- Correspondance reçue par la Régie jusqu'au 28 juillet 2020.

rmules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

5.- Mandat au S-T pour une demande de C.A. projet PTMOBC.
6.- Autorisation à FNX- FNX-INNOV pour compléter la demande de C.A
7.- Mandat à JFSA pour un plan de gestion des débordements.
8.- Présentation du rapport d'Aquatech des mois mai et juin 2020.
9.- Varia, question du public
10.- Levée de l'assemblée.

20-08-49 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE TENUE LE 2 JUIN 2020.

Après délibération, il est proposé par M. Christian Ouellette, appuyé par Mme. Jocelyne Bates et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 juin 2020.

20-08-50 APPROBATION DES COMPTES A PAYER

Après délibération, il est proposé par M. Normand Dyotte, appuyé par M. Christian Ouellette et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve les comptes à payer pour le fonds d'administration au montant de 1,084,758.20 $ et pour le fonds des dépenses en immobilisations au montant de 35,504.70 $ pour un montant total de 1,120,262.90 $.

20-08-51 CORRESPONDANCE

Le Secrétaire-trésorier donne communication de la correspondance reçue par la Régie jusqu'au 11 août 2020, le tout tel que mentionné à la liste annexée à la présente et le Conseil d'administration en prend connaissance.

20-08-52 DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION ET ENGAGEMENT EN VERTUE DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT DANS LE CADRE DU PROJET PTMOBC .

Considérant que la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie désire apporter des correctifs et des modifications au système de biométhanisation implanté à même le site de la station d'épuration dans le cadre du programme PTMOBC et jugé actuellement non conforme.

Considérant que l'obtention d'un certificat d'autorisation en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) est nécessaire.

Considérant qu'une convention d'aide financière entre le Ministre du MDDELCC et la RAEBL a été signé le 3 octobre 2017 concernant le PTMOBC.

Après délibération, il est proposé par Mme Jocelyne Bates, appuyé par M. Normand Dyotte et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie autorise M. Gilbert Samson, Secrétaire-trésorier de la RAEBL pour effectuer toutes demandes d'autorisations, d'exécutions, d'engagements, d'attestations et à compléter, émettre et signer au nom de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie tous les documents nécessaires reliés aux certificats d'autorisation en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement et en rapport au programme PTMOBC.

QUE la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie s'engage à respecter les engagements décrits dans le cadre de cette convention.

20-08-53 MANDAT A FNX-INNOV CONCERNANT UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION ET ENGAGEMENT EN VERTU DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT DANS LE CADRE DU PROJET PTMOBC .

Considérant que la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie désire apporter des correctifs et des modifications au système de biométhanisation implanté à même le site de la station d'épuration dans le cadre du programme PTMOBC et jugé actuellement non conforme.

Considérant que l'obtention d'un certificat d'autorisation en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) est nécessaire.

Considérant qu'aux fins d'assistance au Secrétaire-trésorier de la RAEBL, une résolution est nécessaire afin de mandater et d'autoriser FNX-INNOV à soumettre la demande de certificat d'autorisation, à transmettre les plans et devis de ce projet de correctifs de l'usine de bio méthanisation dans le cadre du PTMOBC et à présenter tout engagement et, ce en lien avec la Résolution 20-08-52 de la RAEBL.

Après délibération, il est proposé par M. Christian Ouellette, appuyé par Mme. Jocelyne Bates et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie autorise FNX-INNOV à compléter, exécuter, transmettre et signer les documents requis au MDDELCC pour l'obtention des certificats d'autorisations qui sont requis en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement LQE., en conformité avec la Résolution 20-08-52.

QUE FNX-INNOV confirme l'engagement à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quand à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

20-08-54 MANDAT CONCERNANT UNE ÉTUDE D'IMPACT AUX 3 PUITS DE CHUTES DANS LE CADRE D'UN PLAN DE GESTION DES DÉBORDEMENTS.

Le Secrétaire-trésorier fait rapport au Conseil d'administration que suivant la rencontre annuelle du comité technique de la Régie un plan de gestion des débordements aux 3 puits de chutes est maintenant requis par les villes membres.

CONSIDRANT l'offre de service de la firme JFSA en date 6 juillet 2020 afin de collecter les données menant à la réalisation d'un plan de gestion des débordements aux 3 puits de chutes.

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT que ce plan sera nécessaire pour la mise à jour du chapitre 2 tel que requis par le protocole d'entente au FCCQ.

Après délibération, il est proposé par M. Normand Dyotte, appuyé par M. Christian Ouellette et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie mandate la firme JFSA pour l'élaboration d'un plan de gestion des débordements des trop-pleins menant à l'usine d'épuration et ce, pour un montant de $ 21,499.00 plus taxes, le tout selon l'offre de services datée du 6 juillet 2020.

20-08-55 RAPPORTS D'EXPLOITATION DES MOIS DE MAI ET JUIN 2020

La firme Aquatech donne communication des rapports d'exploitation de mai et juin 2020 et le Conseil d'administration en prend connaissance.

20-08-56 VARIA.

Aucun dossier, ni aucune question du public.

20-08-57 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Normand Dyotte et résolu unanimement:

QUE la présente séance spéciale du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie soit levée.

Et la séance est levée.

M. Donat Serres, Maire
Président de l'assemblée

M. Gilbert Samson
Secrétaire-trésorier